DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture 083-218300986-20170327-17-DCM-DGS-038

Date de télétransmission : 04/04/2017 Date de réception préfecture : 04/04/2017

MAIRIE de LE PRADET EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Nº 17-DCM-DGS-038

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SEPT MARS à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal: 21 Mars 2017

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: RETROCESSION A LA COMMUNE PAR LA SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE (SNI), DE LOTS ISSUS DE LA DIVISION EN VOLUME DE LA PARCELLE AD 0394: « ALLEE EMILE LATTY »

PRESENTS: Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Geneviève DROMSON

POUVOIRS: Josiane SICCARDI à Jean-Michel PEYRATOUT

Paul MOUROT à Hervé STASSINOS Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI Gaëlle REBEC à Magali VINCENT Nicole VACCA à Frédéric FIORE

<u>ABSENTS</u>: Stéphane BELTRA – Jennifer DELI (sortie momentanément de la séance n'a pas participé au vote)

SECRETAIRE DE SEANCE: Magali VINCENT

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Aux termes d'un acte administratif en date du 30 janvier 2013, la Commune du Pradet cédait à la Société Nationale Immobilière (SNI) un ensemble de parcelles cadastrées AD 386, 390, 156, 392, 393 et 394 sises avenue de la 1^{ère} DFL, afin d'y réaliser un programme immobilier comprenant des logements, des locaux d'activité en rez-de-chaussée, des parkings souterrains, ainsi qu'une allée piétonne au Nord dudit ensemble immobilier.

Il avait alors été projeté entre les parties, la rétrocession à la Commune du Pradet par la SNI, à l'issue de ses travaux, de la parcelle cadastrée AD 0394 correspondant à cette allée piétonne, celleci ayant vocation à être ouverte au public, dans le prolongement du Parc Cravéro.

Suite à la réalisation de l'ensemble immobilier, la SNI a fait procéder à l'établissement d'un état descriptif de division volumétrique de la parcelle AD 0394 : celle-ci sert d'accès au parking souterrain de la résidence ; une partie de ce parking souterrain est également situé sous cette parcelle, ainsi qu'un tunnel de ventilation ; enfin, en surplomb, se trouvent un balcon, ainsi qu'une partie d'un séjour-cuisine d'un appartement.

Cet état descriptif de division en volumes, ainsi qu'un projet d'acte de rétrocession à l'euro symbolique des lots volumes 1 et 3 issus de la division de la parcelle AD 0394, sont annexés à la présente.

Les travaux d'aménagement de l'allée « Emile Latty » par la SNI ayant débuté mi-mars et devant s'achever mi-mai 2017, il convient désormais d'anticiper cette rétrocession.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal:

- D'approuver le bien-fondé de cette rétrocession foncière telle qu'exposée ci-après et portée au projet d'acte ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette rétrocession.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS